



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2022

### **Présent(e)s : 8**

Jean-Michel ARNAL, Florence GELY, Aurore RODIER, Eric DELMAS, Alexis CASTAN, François LEROY, Patrick VAILLE, Christophe BLANC.

**Absent(e)s** : Mr Luc LEPINOIS donne pouvoir à Eric DELMAS et Muriel SEIGNON donne pouvoir à Aurore RODIER.

**Était aussi présent(e)** : Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie et Mme NEGRIER Céline de la Trésorerie d'Espalion

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

**Secrétaire de séance** : Patrick VAILLE

A l'ouverture de la séance, le Maire propose et obtient à l'unanimité des membres présents pour rajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Mise en place du RIFSEEP pour Mathilde.

### **1. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 (Présentation faite par Mme NEGRIER)**

#### ***BUDGET PRINCIPAL - 37700***

<i>Dépenses Fonctionnement</i>	<i>767 012.68€</i>
<i>Recettes Fonctionnement</i>	<i>767 012.68€</i>

<i>Dépenses Investissement</i>	<i>351 841.36€</i>
<i>Recettes Investissement</i>	<i>351 841.36€</i>

#### ***LOTISSEMENT « LE BOUSCAYROL » - 37703***

<i>Dépenses Fonctionnement</i>	<i>627 513.81€</i>
<i>Recettes Fonctionnement</i>	<i>627 513.81€</i>

<i>Dépenses Investissement</i>	<i>396 730.45€</i>
<i>Recettes Investissement</i>	<i>396 730.45€</i>

#### ***EAU ET ASSAINISSEMENT - 37701***

<i>Dépenses Fonctionnement</i>	<i>304 518.07€</i>
--------------------------------	--------------------

*Recettes Fonctionnement* 304 518.07€

*Dépenses Investissement* 86 147.47€

*Recettes Investissement* 86 147.47€

#### **TRANSPORT SCOLAIRE – 37702**

*Dépenses Fonctionnement* 53 120.85€

*Recettes Fonctionnement* 53 120.85€

*Dépenses Investissement* 38 281.64€

*Recettes Investissement* 38 281.64€

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité les budget primitifs 2022 ci-dessus.

## **2. TAUX DE FISCALITE LOCALES.**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de voter les mêmes taux d'imposition que l'année précédente soit :

Taxe foncière sur le bâti : 37.80%

Taxe foncière sur le non-Bâti : 115.92%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

## **3. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution d'une enveloppe de 20 855€ après le vote du budget primitif 2022 afin de soutenir les associations dans leurs activités qu'elles mettent en œuvre pour la commune. Voici la répartition de l'enveloppe :

- |                        |         |
|------------------------|---------|
| ○ Quand on en parle    | 560€    |
| ○ FNACA                | 150€    |
| ○ Le Causse sa Muze    | 100€    |
| ○ Comité des fêtes     | 1500€   |
| ○ ACPR                 | 100€    |
| ○ Chasse Communale     | 100€    |
| ○ Association de pêche | 100€    |
| ○ Quille du Monseigne  | 150€    |
| ○ Léons'Bouge          | 100€    |
| ○ Union Haut Lévézou   | 100€    |
| ○ ADMR                 | 300€    |
| ○ Famille Rurale       | 14 345€ |
| ○ APE                  | 2800€   |
| ○ Club des Bruyères    | 450€    |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur Le Maire.

#### **4. ACHAT MINIBUS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE.**

Suite à un courrier reçu le 25 octobre 2021 du Service Direction Mobilités Proximité de la région Occitanie nous informant des nouvelles contraintes d'âge du matériel roulant qui s'appliqueront à l'ensemble des services de transport scolaire, dont ceux exploités en délégation de compétence pendant toute la durée de la convention liant les collectivités, à savoir pour les minicars dont la capacité est comprise entre 9 et 23 places assises : 12 ans âge maxi.

Notre véhicule de transport scolaire a été mis en service le 13/09/2010 cela fera donc 12 ans à la rentrée prochaine. Son changement est nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la proposition à l'unanimité.

#### **5. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE POUR L'ACHAT DU MINIBUS.**

Le Maire demande une participation au Président de La Communauté de Commune Pareloup Lévézou d'un montant de 14 950€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

#### **6. PROPOSITION DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DU MINIBUS.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du projet de financement du minibus.

Coût du véhicule : 29 900€ HT 35 800€ TTC

Fonds de concours de la Communauté de Communes 14 950€ HT

A charge de la Commune 21 800 € TTC dont un emprunt sera réalisé à hauteur de 21 000€ sur 5 ans à un taux de 0.90%.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

#### **7. DUREE D'AMORTISSEMENT DU MINIBUS.**

Suite à l'acquisition du minibus, il convient de fixer la durée d'amortissement de celui-ci à la demande de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la durée d'amortissement à 10 ans.

#### **8. ANNULATION DE LA FACTURATION DE LA REDEVANCE POLLUTION AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression de la redevance pollution, facturée au Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala chaque année.  
Cette redevance était facturée à tort au Syndicat depuis 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## **9. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ATSEM DE 2<sup>ème</sup> CLASSE.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la présence d'enfant à l'école entre les deux tours des ramassages scolaires du matin et de la fin d'après-midi nécessitent une surveillance supplémentaire. Ce besoin de service nous oblige à augmenter le temps de travail de l'ATSEM de 26.15h à 28heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire, le conseil l'approuve à l'unanimité.

## **10. RENOVATION CLOCHE DE L'EGLISE.**

Monsieur le Maire alerte l'assemblée sur la nécessité de faire rénover la cloche de l'église suite au contrôle effectué par la Société Bodet Campanaire.

Le coût de ce projet s'élève à 10 624€HT.

Le Maire propose le plan de financement suivant 30% Subvention du Conseil Départemental 35% DETR et 35% à la charge de la commune.

Après avoir exposé le projet et le plan de financement, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **11. QUESTIONS DIVERSES.**

- Le Maire et ses adjoints propose à l'assemblée d'accorder le RIFSEEP à Mathilde Heurtevent.
- Mr Leroy évoque son intérêt pour s'occuper du Jardin Botanique. Pour le moment, il y a une convention qui est en cours avec Micropolis cela n'est donc pas possible à ce jour.

